



BNP PARIBAS



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Ce qu'il faut savoir !

REGION RHONE ALPES AUVERGNE

18 Mai 2021

IMPORTANT : DERNIER DÉLAI



VOS REPRESENTANTS



CEDRIC
GRENIER

06 67 92 25 69



ALEXANDRA
GROLEAS

06 68 49 63 91



LAETITIA
GUICHARD

06 98 37 44 95



ALEXANDRE
BERTHELOT

06 98 37 54 31



CAROLINE
MELON

07 60 19 88 86



ISABELLE
VION

06 62 84 53 89



JEAN PIERRE
FEUTRY



MAGALI
FRAILLON



OLIVIER PIERSON



JULIE LEQUEUX

Le saviez-vous ?

Le **DIF** ou **Droit Individuel à la Formation** correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour les salariés des secteurs public et privé, **avant son remplacement par le CPF**.

Vous pouviez cumuler jusqu'à 20h de formation par an sur une période de 6 ans sans excéder 120h.



Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre CPF.

Vous avez jusqu'au **30/06/2021** pour transférer vos heures de DIF vers votre CPF.

Après cette date vos heures seront définitivement perdues !



Puis-je encore utiliser mes droits DIF ?

Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées pour financer une formation. Vous devez cependant saisir le solde de ces heures **avant le 30/06/2021** directement en ligne sur votre compte formation.

Où trouver mon solde d'heures de DIF ?

Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur :

- L'attestation de droits au DIF qui était jointe à votre bulletin de salaire de janvier 2015. (Si vous avez égaré votre attestation, vous pouvez en demander un duplicata via le portail ALIS)
- Votre dernier certificat de travail.

Comment m'inscrire à Mon Compte Personnel de Formation ?

vous devez vous connecter sur le site :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>



Cliquer sur le bouton en haut à droite « **se connecter** » puis « **créer un compte** » et suivre les instructions.

Après avoir validé les conditions générales d'utilisations (CGU), vous recevrez un courriel vous confirmant l'activation de votre compte.

Ou vous pouvez aussi utiliser l'application mobile : « **Mon compte formation** »

Comment saisir mon solde d'heures DIF sur mon CPF ?

Les heures DIF sont converties au taux de 15€ de l'heure (ce taux est fixé par décret).

- Saisir le nombre d'heure et le montant sera calculé automatiquement en euros sur votre compteur.

Comment sont calculés mes droits formation ?

Tout au long de votre vie active jusqu'à votre départ à la retraite votre compte est alimenté au titre d'une activité professionnelle (en euros).

Vous ne pourrez plus utiliser vos droits une fois à la retraite

Pour un travail à mi-temps ou plus (sur une année complète), votre compte sera alimenté à hauteur de 500€ maximum par an (dans la limite d'un plafond total de 5000€). En dessous d'un mi-temps, vos droits sont calculés au prorata de votre activité.

Pour plus d'informations selon votre situation personnelle et professionnelle consultez le site :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Que se passe-t-il en cas de changement de situation professionnelle?

Le Compte personnel de formation (CPF) est attaché à la personne et non pas au contrat de travail ou au statut :

On peut acquérir des droits, sans limite de temps, dans la limite du plafond de 5 000 €. Le crédit en euros inscrit sur le compte demeure intégralement acquis pour la personne en cas de changement de statut, de situation professionnelle ou de perte d'emploi, quel que soit le motif de rupture du contrat de travail.

Utiliser mes heures de CPF en dehors de mes heures de travail ?

Je n'ai pas besoin de l'accord de mon employeur.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet de financer des formations diplômantes ou pas :

- Des cours d'anglais, espagnol, allemand, chinois, russe, arabe, hindi... langue des signes...
- La préparation aux épreuves théoriques et pratiques du permis B (ce dispositif est soumis à certaines conditions).
- ...



Utiliser mes heures de CPF pendant mes heures de travail ?

Cela nécessite l'autorisation préalable de mon employeur sur le calendrier et sur le contenu.

- Ma rémunération est maintenue pendant la durée de la formation.
- Je remplis le formulaire de demande de CPF sur temps de travail disponible dans MyDevelopment.
- Mon approbateur, ligne RH/Formation, me transmet sa réponse.

En cas d'accord, il engage les démarches de financement auprès de l'organisme paritaire en charge du financement de la formation professionnelle.

La prise en charge financière peut être partielle ou refusée.

Compte tenu du nombre de formations proposées sur le site MON COMPTE FORMATION, vous devriez pouvoir trouver votre bonheur !



CELINE
WLASSOW
CHARRIER



NICOLAS
TARDY



PATRICIA
PANO



SONIA
GUIGO



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS